

C	Cachet et code de l'intermédiaire			

Service destinataire

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE RISQUE ATOUTS DRONES ASSURANCE DOMMAGES ET RESPONSABILITÉ CIVILE

		CORRESPONDANC	E	
N° contrat :				
N° client:				
	☐ Affaire nouvelle	Remplacement	Projet	
Date d'effet :	JJMMAAA	A		
Date d'échéance :	J J M M A A A	(contrat à tacite reconducti	on)	
Fractionnement :	□Annuel	Semestriel	☐ Trimestriel	
		IDENTITÉ ET ACTIVI	TÉ	
N° Siren/Siret :				
NAF:				
Nom / Raison sociale :				
Activité de l'entreprise :				
Adresse du souscripteur :				
Adresse du risque (si différente du souscripteur) :				
amerente du sousenpteur,				
		ANTÉCÉDENTS		
			d'une résiliation pour sinistre au	
cours des 24 derniers mois ? Si oui, Nom du précédent as:				□ Oui □ Non
			que celles offertes par le présent contrat au treprise et, ce même si elles n'étaient pas	□Oui □Non

INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ ET LE MAP					
Date de la dernière mise à jour du MAP ⁽¹⁾ : MMMAAAA					
Nombre de télépilotes: Au-delà de 1 télépilote le contrat est soumis à acceptation du Siège.					
Zones de navigabilité des drones (scénarios) ⁽²⁾ : Pour des Scénarios S2 et S4 le contrat est soumis à acceptation du Siège.	□S1 □S2 □S3 □S4				
Usage des drones : ☐ activité d'observation, d'imagerie, de relevés aériens ☐ autres usages. Si autres usages, préciser :					
utilisation à l'intérieur de bâtiments. Dans ce cas, précisez la nature des bâtiments :					
Pour des activités « autres » (qu'observation, imagerie, relevés aériens) le contrat est sour	nis à acceptation du Siège.				
Limites géographiques souhaitées (l'extension en dehors de la France est soumise à acceptation) : ☐ France (métropolitaine + Drom) ☐ Extension Espace Economique Européen, Suisse, Andorre et Monaco ☐ Extension Monde entier (extension possible uniquement pour les garanties Dommages, à l'exclusion de la garantie Responsabilité civile aviation) Pour une territorialité autre que la France le contrat est soumis à acceptation du Siège.					
CAS NÉCESSITANT UNE ACCEPTATION DU SIÈGE					
Nombre de télépilotes > 1 Zones de navigabilité S2 ou S4 Usage des drones autre qu'observation, imagerie, relevés aériens Territorialité : en dehors de la France (métropolitaine et Drom)					
GARANTIES DOMMAGES					
Garantie dommages aux biens : cette garantie est automatiquement accordée.					
Option cyber-détournement de drone :	☐ Oui ☐ Non				
Garantie optionnelle frais supplémentaires : Capital souhaité : □ 5 000	Uoui UNon € □ 10 000 € □ autre:€				
Garantie optionnelle pertes d'exploitation : En cas de réponse positive, renseigner le document spécifique « Annexe au Formulaire de c	☐ Oui ☐ Non description de risque Atouts Drones - Pertes d'exploitation »				
GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE	AVIATION				
Souhaitez-vous souscrire cette garantie optionnelle ? Capital souhaité : 1 600	Oui □ Non 000 € □ 4 000 000 € □ autre :€				
Cette garantie couvre l'assuré, exploitant de drones dans le cadre de son activité. Conformément au Code civil, la garantie s'applique également automatiquement à la responsabilité civile encourue par l'assuré du fait de ses préposés (salariés) dans l'exercice de leurs fonctions.					
GARANTIE DU MATÉRIEL EMBAI	RQUÉ				
Par défaut la valeur assurée du matériel embarqué est limitée à : 100 % de la valeur du drone qui l'embarque					
Souhaitez-vous porter cette limite à : ☐ 150 % de la valeur du drone ☐ 200 % de la valeur du drone ☐ autre, précisez la valeur maximale à assurer, du matériel embarqué :					

⁽¹⁾ MAP : Manuel d'Activités Particulières d'aéronefs télépilotés.

⁽²⁾ Scénario S1: scénario opérationnel se déroulant en vue directe du télépilote hors zone peuplée, sans survol de tiers, à une distance horizontale maximale de 200 mètres du télépilote. Scénario S2: scénario opérationnel se déroulant hors vue directe du télépilote, hors zone peuplée, sans survol de tiers, à une distance horizontale maximale de 1 000 mètres du télépilote. Scénario S3: scénario opérationnel se déroulant en vue directe du télépilote, en zone peuplée, sans survol de tiers, à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote. Scénario S4: scénario opérationnel se déroulant hors vue directe du télépilote, hors zone peuplée, avec survol de tiers, sans limite de distance horizontale.

N° d'ordre	Descriptif des drones : marque, type / modèle, n° de série	Date de 1 ^{ère} mise en service	Valeur à neuf du drone et de ses accessoires ⁽³⁾	Poids en kg (Masse maximum autorisée au décollage « MMD » du drone et des matériels embarqués)	
		MMAAAA	€		
		MMAAAA	€		
		MMAAAA	€		
		MMAAAAA	€		
			€		
		MMAAAAA	€		
		MMAAAAA	€		
			€		
		MMAAAA			
		MMAAAAA	€		
	***************************************		€		
(3) Prix d'achat du drone n	euf, y compris l'ensemble des accessoires (radiocommandes, matériel po		e, système de secours, valise	de transport,)	
	DISPOS	ITIFS DE SÉCURITÉ			
D (1)	Dispositifs de sécur	ité		Sur la totalité des drones	
	dispositif de limitation d'altitude barométrique ? système de retour automatique et d'atterissage aut	onomo ?		Oui Non	
	dispositif de failcrash en cas de sortie de la zone pr			Oui Non	
	système de protection en cas de panne / risque de e	<u> </u>	otor contrarotatif?	Oui Non	
		ATIQUE ET LIBERTÉ			
	ir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la l oligatoire des réponses aux questions posées ci-des		es qui nourraient rés	ulter d'une omission ou fausse	
déclaration pré	évues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 11	3-9 (réduction des indemnités) du Code des Assura	nces;	
■ que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants, missionnés tant en France que dans					
des pays situés hors de l'Union Européenne; que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données					
pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires : - à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient,					
 dans le cadre de traitements mis en œuvre par l'Assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services. 					
		1 11 11			
	Fait à	Le J J	M M A A A A		
	Le proposant		Pour la société, l'i	ntermédiaire	

INVENTAIRE DES DRONES À ASSURER